



Conseil économique et social

Provisoire

25 juin 2009

Français

Original : anglais

Session d'organisation pour 2009

Compte rendu analytique provisoire de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 avril 2009, à 15 heures

Présidente : M^{me} Lucas..... (Luxembourg)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

09-31448 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*) (E/2009/L.5, E/2009/L.6; E/2009/49)

1. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de proposition contenu dans le document E/2009/L.5, qui a été présenté par la Vice-Présidente du Conseil, sur la base de consultations officieuses. Elle croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le sujet retenu pour le débat thématique de 2010, « Tendances et difficultés nationales et internationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **La Présidente** invite le Conseil à passer à l'examen du projet de décision contenu dans le document E/2009/L.6 intitulé « Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » présenté par le Canada et le Pérou.

4. Elle rappelle que, conformément à la résolution 2008/10 du Conseil, le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été prorogé d'un an et sera examiné par le Conseil à sa session de fond de juillet. Comme toutefois la prochaine mission du Groupe à Haïti doit avoir lieu le mois prochain, elle propose que le Conseil, de façon exceptionnelle et sans créer de précédent, se prononce immédiatement sur le projet de décision publié sous la cote E/2009/L.6. Le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

5. *Le projet de décision publié sous la cote E/2009/L.6 est adopté.*

La séance est levée à 15 h 20.